Google

LETTRE

A M. LE Vte

DE LA GUÉRONNIÈRE

EN RÉPONSE A SA BROCHURE

LA FRANCE, ROME ET L'ITALIE

PAR

Mgr L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS

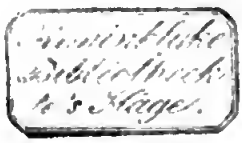

PARIS

CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-EDITEUR

Rue de Tournon, 29

1861

Tous droits réservés.

TIMBUE

LETTRE

A M. LE V^TE DE LA GUÉRONNIÈRE

PAR

Mgr L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS

Monsieur le Vicomte,

Je viens de lire votre nouvel écrit, *La France, Rome et l'Italie*, et je me sens profondément attristé de voir une telle cause soutenue par vous. Je m'afflige surtout en pensant, non à votre talent, non à votre caractère, mais à vos fonctions.

Vous êtes le Directeur de la Presse, et vous écrivez avec la permission, par conséquent avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Intérieur.

Jusqu'ici, le voile jeté sur les brochures anonymes qui ont précédé la vôtre nous réduisait à des conjectures, à de tristes conjectures, mais sans preuves. Nous avons aujourd'hui une certitude, c'est le Gouvernement lui-même qui vous autorise, c'est le Gouvernement qui trouve bon que le Souverain Pontife, déjà si malheureux, soit dénoncé à l'opinion publique par un Conseiller d'État.

Il est vrai, et je vous rends cette justice, en engageant votre nom dans le débat, vous nous garantissez par là même que le Directeur de la Presse aura la loyauté de laisser toutes les franchises nécessaires aux antagonistes de l'Écrivain.

J'userai avec une libre confiance de cette latitude. Aussi bien le temps des circonlocutions est passé ; et l'heure est venue de tout dire, de déchirer tous les voiles qui couvrent et cachent encore la vérité.

I

La situation que vous faites aux Évêques est doublement douloureuse, Monsieur.

Nous avons le chagrin d'être condamnés à vous suivre dans une forme de controverse qui nous inspire une profonde répugnance, la *brochure*, triste invention de la plus vulgaire littérature politique, à l'usage d'un public qui n'a pas la patience de lire, ni le courage de discuter en face, ni la volonté d'approfondir les questions. Nous sommes condamnés à parler de notre Pontife, de notre Père, non pas en Évêques, en fils, mais en journalistes et pour les journaux. Il le faut cependant, car notre devoir nous force à ne pas dédaigner les âmes de ceux qui vous lisent, à ne pas déserter la cause de celui que vous attaquez.

Mais ce n'est pas tout ; vous écrivez pour *édifier le pays, définir les responsabilités*, et faire *à chacun sa part*. Et toutefois, soulevant, comme vous le dites, *le problème le plus considérable et le plus redoutable de notre temps*, et portant contre nous des accusations si graves, votre histoire, Monsieur, est étrangement incomplète, aussi bien du reste que le document sur lequel elle repose; je veux parler de la collection des dépêches relatives aux affaires d'Italie, communiquées par le Gouvernement au Sénat et au Corps législatif.

Mais s'il faut nous contenter de ce que vous nous montrez, j'en ai assez pour prouver que votre histoire incomplète n'est pas même impartiale.

Et d'abord, quant à nous, qu'on se mette à notre place! Est-il rien de plus douloureux que d'entendre répéter chaque jour que nous attaquons le Gouvernement de notre pays, que nous sommes ses ennemis, que nous appartenons, que nous sacrifions tout à un Chef étranger ?

Mais quand vous nous adressez une pareille accusation, vous oubliez vous-même, Monsieur le Conseiller d'État, permettez-moi de vous le dire, la loi de votre pays. Il y a en France une loi, une constitution respectable, œuvre du premier fondateur de la dynastie Napoléonienne, loi moderne qui a consacré l'œuvre du temps, et qui a déjà survécu à tant de révolutions, c'est le Concordat. Or, en vertu même du Concordat, les Évêques ont deux Chefs, l'un, Prince temporel, Souverain de leur pays, l'autre, Supérieur spirituel, Docteur suprême de leur foi.

C'est le Concordat qui nous fait choisir et désigner par le Chef de l'État au Chef de l'Église, lequel seul nous institue. Le Concordat reconnaît donc qu'indépendamment du Souverain que nous avons à Paris, nous en avons un autre dans la Ville Eter-

nelle ; et il concilie nos devoirs envers tous deux. Jamais nous n'y avons manqué, jamais nous n'y manquerons ; nous sommes citoyens et prêtres, dévoués à l'Église en même temps qu'à la patrie. Or, dans ce moment, le Chef suprême de l'Église est malheureux, il est vaincu, il est humilié, il est menacé ; l'épée de la France ne le couvre plus contre les entreprises d'indignes alliés. Comment toute notre sollicitude, nos vœux, nos prières, nos efforts ne seraient-ils pas dirigés vers Celui qui est seul faible, et seul en péril ?

Vous dites, Monsieur, que le Pape et les Évêques sont dominés, menés par un parti, et que de là vient tout le mal. Vous me permettrez ici de vous sommer de parler clairement.

Il est commode et banal, quand on parle d'un Souverain, d'attribuer tout le bien qu'il fait à sa personne, tout le mal à ses amis ; n'entendez-vous pas répéter cela chaque jour en France ?

Eh quoi ! dans ces manifestations immenses, universelles, instantanées, qui ont éclaté en faveur du Chef suprême de l'Église, non pas seulement en France, mais d'un bout du monde à l'autre, en Irlande, en Angleterre, en Espagne, en Belgique, en Suisse, en Prusse, en Bavière, dans toute l'Allemagne, en Savoie, en Piémont même et dans toute l'Italie : non-seulement en Europe, mais en Amérique, aux États-Unis, au Mexique, au Brésil, partout, il ne vous plaît de voir autre chose que les manœuvres d'un parti !

Mais pouvez-vous faire à l'Épiscopat tout entier une plus profonde et plus ridicule injure ? S'il m'est permis de le demander dans un langage que votre étrange accusation rend nécessaire, sommes-nous donc tous des niais ou des hypocrites ? Quoi ! les évêques français ont parlé, tous les évêques du monde catholique ont parlé, les prêtres, les fidèles ont uni leur voix à la nôtre, et vous ne pouvez vous élever jusqu'à comprendre ce battement de nos cœurs, ce frémissement unanime des consciences catholiques ; et ce qu'un évêque d'Irlande nommait si bien, *le mouvement naturel et généreux des membres, qui se lèvent instinctivement, quand la tête est menacée, pour la défendre !*

Mais vous oubliez donc ce que vous avez dit vous-même ; que cette question *alarme les croyances, et remue ce qu'il y a de plus vital et de plus profond dans l'humanité ?* Et comme si nous étions étrangers à *ces croyances alarmées*, et indifférents à ce qu'il a *de plus vital et de plus profond dans l'humanité*, vous ne voulez voir en nous que des dupes ou des instruments politiques !

Non, tout ce que vous essayez de dire à cet égard, Monsieur,

Digitized by Google

ne prouve vraiment qu'une chose, c'est que cette grande question de Rome a le privilége de laisser sans repos aussi bien la conscience de ses adversaires que celle de ses défenseurs.

Est-ce que, en 1848 et 1849, vous n'avez pas vu chez les Catholiques, et même chez nos frères séparés, en pleine Assemblée nationale, les mêmes réclamations et les mêmes alarmes?

Et, dans la crise actuelle, quand nous voyons un Prince piémontais, notre allié et notre obligé, faire à l'Église depuis douze ans une guerre acharnée, se moquer de nous et de nos conseils, et envahir brutalement les États pontificaux, nous devions, selon vous, fermer les yeux et déserter tous nos devoirs!

Vous sentez, on le voit, tout ce qu'a d'accablant pour vous une telle réprobation de la conscience catholique. Mais puisque vous avez eu le courage de l'affronter, ayez du moins le courage de ne pas l'outrager. Non, elle n'est pas avec vous, elle est contre vous, cette conscience. Il faut en prendre votre parti; mais ce serait vraiment trop vous abuser, si, quand vous nous froissiez dans nos sentiments les plus chers et les plus sacrés, vous comptiez encore sur la lâcheté et la complicité de notre silence.

Ce parti, dites-vous, *a exploité la charité elle-même*, s'est servi de *vastes associations, a transformé de sublimes textes de l'Évangile en sophismes de son ambition, a fait de la charité un piége tendu aux âmes généreuses* (p. 15, 16).

Que voulez-vous dire? que valent ces insinuations? Vous attaquez nos Sociétés charitables? Vous les dépeignez partagées entre des dupes et des traîtres, des imbéciles et des meneurs. Vous empruntez au *Siècle* ses délations sans preuve. Donnez des preuves, citez des faits. S'il y a des torts, frappez-les; mais s'il y a des vertus, respectez-les. Il n'est pas digne de vous de laisser planer sur des œuvres respectables des soupçons sans preuves. N'ajoutez pas au malheur des pauvres le chagrin d'avoir à suspecter ceux qui les assistent.

Sachez-le bien, Monsieur, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de parti catholique: il y a des Catholiques dans tous les partis; unis de temps à autre et momentanément, quand leur foi est en péril : librement séparés dans tous les camps ensuite.

Parmi les Catholiques laïques, il y en a quelques-uns de plus dévoués, de plus connus; la reconnaissance de l'Église et le respect de l'opinion unissent leurs voix pour en nommer deux : M. de Montalembert, M. de Falloux.

N'appartenant pas au même parti, tous deux ont eu l'honneur d'être placés par la Providence de manière à servir, dans des occasions éclatantes, leur pays et les intérêts religieux; et tous deux aussi ont été amenés à rendre à l'Empereur actuel, dans des circonstances diverses, des services signalés. Ce sont eux principalement, convenez-en, que vous désignez par ces paroles : « Il y avait des hommes, etc. (p. 15.) »

Vous vous étonnerez peut-être que je prononce des noms propres; et moi je m'étonne que vous n'en prononciez pas, et que vous vous borniez à de vagues insinuations, pour appuyer une accusation si grave.

Mais ces hommes, que je nomme et que vous ne nommez pas, tous ceux qui, avec eux, ont mis leurs noms sur leurs écrits, en réponse à vos brochures anonymes, est-il vrai qu'ils aient mené la Cour de Rome et le Clergé français? Est-il vrai qu'ils lui aient prêché l'esprit de résistance à toute réforme?

Vous avez, Monsieur, la mémoire ou la main malheureuse. S'il est un fait certain, c'est que ces hommes, à qui l'Empereur doit la gloire de l'expédition de Rome, sont précisément ceux qui, d'une part, ont toujours réclamé, à Rome et à Paris, l'accord de la religion et de la liberté, et, d'autre part, ceux qui ont eu, depuis dix ans, le moins d'ascendant, je ne dis pas sur le Saint-Siége, très-inaccessible aux influences, mais en France, sur le Clergé. Oui, je le redis,— en en rougissant pour ma part, quoique j'aie lutté contre ce fatal entraînement, — ils ont été oubliés, délaissés, méconnus, attaqués, presque répudiés. Une autre école s'est formée, qui a eu les faveurs de la popularité parmi les Catholiques : son succès est là pour nous humilier, Monsieur, mais aussi pour vous démentir. Or, cette école, elle fut à vous, tout à vous. Elle vous consacrait tous ses efforts, des louanges que le Pouvoir impérial ne peut avoir oubliées, en même temps que l'épiscopat ne cessait de prodiguer à l'Empereur les marques d'une confiance sincère; et telle a été l'influence de ce mouvement, que l'Empereur a pu traverser en triomphe, il vous en souvient, les rangs de ces pieux Bretons, dont M. le duc de Gramont plaisante si agréablement dans ses dépêches.

Le parti dont vous parlez, bien loin de déconseiller les réformes, les a toujours respectueusement sollicitées ; bien loin de mener le Clergé, il en a été méconnu; au contraire, le parti qui ne demandait pas de réformes, il était à vous, fidèlement, complétement à vous.

Digitized by Google

II

Avec la guerre d'Italie commence une autre situation. Un immense parti se forme alors, immense, en effet, car il se compose de toute l'Église de France ; il mêle à des sympathies sincères pour l'Italie le vœu ardent que le pouvoir du Pape soit respecté. Dans ce parti sont tous les cardinaux, tous les évêques, tous les prêtres, tous les catholiques, quelles que soient les nuances qui les divisent ; et aussi tous les hommes de quelque valeur, parce qu'ils savent tous de quel intérêt majeur il est de maintenir indépendant le premier pouvoir spirituel de la terre, parce qu'ils savent qu'être Souverain est, pour le pape, le seul moyen de n'être pas sujet.

Toutes ces voix, qui sont unies à la nôtre, vous importunent, et vous parlez de coalition entre les fils des Croisés et les fils de Voltaire.

Mais quoi ? si comme vous le dites vous-mêmes, « *tout ce qui se* « *rapporte à l'indépendance spirituelle du chef de l'Église revêt un* « *caractère d'universalité* ; » si, comme vous le dites encore, « l'indépendance temporelle du Pape est une *garantie* de l'indé- « pendance spirituelle, » de bonne foi, comment vous étonnez-vous des sympathies universelles qu'a rencontrées la cause du Pape, et de cette explosion d'écrits éloquents qui s'est faite de toutes parts ; et de ces voix courageuses des publicistes, des philosophes, des hommes d'État, qui, dans la noble élévation de leur esprit et la libre fermeté de leur conscience, ont parlé comme les évêques ?

Faudrait-il donc penser que nous sommes dans des temps où l'on n'apprécie pas plus l'honnêteté blessée et la noble fermeté des consciences libres, que les inquiétudes filiales et les protestations énergiques de la foi ?

Non, pour être ici avec le Pape et les Catholiques, il n'est pas nécessaire d'être chrétien : ne suffit-il pas d'être honnête homme ?

Et qui donc, monsieur, fut le chef de cet immense parti ? L'Empereur lui-même. Avant la guerre d'Italie, S. M. a fait entendre ces solennelles paroles :

« Nous n'allons pas en Italie fomenter le désordre, ni dépos- « séder les souverains, *ni ébranler le pouvoir du Saint-Père*, que « nous avons replacé sur son trône. »

Et encore : « le but de la guerre est de rendre l'Italie à elle-« même, et *non de la faire changer de maître.* »

Et de nouveau, après la guerre, pour rassurer une troisième fois les consciences catholiques alarmées, l'Empereur, à l'ouverture de la session législative, répétait cette déclaration : « Les « faits parlent hautement d'eux-mêmes. Depuis onze ans, je sou-« tiens à Rome le pouvoir du Saint-Père, et le passé doit être « une garantie de l'avenir. »

Telles furent les déclarations de l'Empereur; voici celles de son Gouvernement.

M. le Ministre des Cultes, même après les paroles de l'Empereur, crut devoir adresser une circulaire spéciale à tout l'Épiscopat français, dans le but « d'éclairer le Clergé sur *les* « *conséquences* d'une lutte devenue inévitable. » Que disait la circulaire ?

« La volonté de l'Empereur est de fonder sur des bases so-« lides l'ordre public *et le respect des souverainetés dans les Etats* « *italiens.* »

M. Rouland ajoutait :

« Le Prince qui a ramené le Saint-Père au Vatican, VEUT « que le Chef suprême de l'Église soit respecté DANS TOUS « SES DROITS DE SOUVERAIN TEMPOREL. »

Les promesses et les engagements pris devant l'Épiscopat et devant le pays furent confirmés avec plus d'énergie encore au sein du Corps législatif, par M. le Président du Conseil d'État.

Dans la séance du 30 avril 1859, un député catholique, M. le vicomte Anatole Lemercier, dans « la crainte que les événements « ne marchassent plus vite encore que les ordres venus de « France, » manifeste « le désir d'entendre déclarer que le « Gouvernement de l'Empereur avait pris toutes les précautions « nécessaires, afin de garantir la sécurité du Saint-Père dans le « présent, l'*indépendance* du Saint-Siége dans l'avenir. »

« AUCUN DOUTE N'EST POSSIBLE A CET ÉGARD, » répond M. le Président du Conseil d'État. « Le Gouvernement prendra *toutes les* « *mesures nécessaires* pour que la sécurité *et l'indépendance* du « Saint-Père soient assurées (1). »

Un an plus tard, dans la séance du 12 avril 1860, M. Baroche répétait textuellement ces paroles, et ajoutait avec gravité :

« Elles n'ont pas été légèrement prononcées (2). »

(1) Compte-rendu officiel de la séance du 30 avril 1859.
(2) *Ibidem.*

Digitized by Google

Et pour le prouver, M. le Président du Conseil d'État exposait de nouveau, dans les termes catégoriques que voici, les intentions du Gouvernement :

« Le Gouvernement français considère *le Pouvoir temporel* « comme une *condition essentielle* de l'indépendance du Saint-« Siége...

« Le Pouvoir temporel NE PEUT ÊTRE DÉTRUIT. Il doit s'exercer « dans des conditions SÉRIEUSES. C'est pour rétablir ce Pouvoir « qu'a été faite l'expédition de Rome en 1849. C'est pour main-« tenir ce même Pouvoir que, depuis onze ans, les troupes fran-« çaises occupent Rome : leur mission est de *sauvegarder* à la « fois LE POUVOIR TEMPOREL, L'INDÉPENDANCE et la sécurité du « Saint-Père (1). »

Ce n'est pas tout : l'honorable M. Jules Favre ayant cru pouvoir dire que, dès longtemps et par tous ses actes, l'Empereur avait condamné le pouvoir temporel de la Papauté, M. le Président du Conseil d'Etat protesta en ces termes : « L'Empereur n'a-« t-il pas lui-même repoussé, d'une manière aussi noble que so-« lennelle, *cette étrange accusation* (2) ? »

Pour écarter les appréhensions exprimées par un autre orateur, M. le Président du Conseil d'État fit une dernière déclaration, et assura : « que les troupes françaises ne seraient retirées de Rome que lorsque le Saint-Père, suffisamment confiant dans ses propres troupes, se jugerait assez fort pour se passer de l'appui de nos soldats; que le Gouvernement français ne voudrait pas faire cette expérience du lendemain dont parlait M. Rossi : cela serait contraire à ses vœux les plus ardents. » — « LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT EST FORMELLE A CET ÉGARD (3). »

Devant ce concert unanime de tant de voix parlant de si haut, si on était venu me dire : Tout cela signifie simplement :

La France, gardant la personne de Pie IX, laissera le Piémont faire contre la Souveraineté temporelle du Pape tout ce qui lui plaira :

Envahir ses États, écraser ses défenseurs, camper à ses portes, déclarer qu'il veut pour capitale la Ville éternelle, et qu'il y sera dans six mois :

Eh bien, en mon âme et conscience, je le déclare, je n'aurais pas cru qu'il fût possible de faire à la bonne foi et à l'honneur du Gouvernement d'un grand pays une plus sanglante injure ;

(1) Compte-rendu officiel de la séance du 12 avril 1860. — (2) *Ibidem.* — (3) *Ibidem.*

Et si, aujourd'hui, il faut définitivement entendre dans ce sens toutes les paroles que j'ai rappelées, eh bien, je le déclare encore, ma conscience est stupéfaite, et je ne sais plus ce qu'il faut penser de la loyauté et de la parole humaine (1).

Mais on a dit que les meilleures intentions étaient modifiées par la force irrésistible des événements. Examinons donc ces événements. Vous les racontez, Monsieur, à votre manière. Je vous suivrai. Vous m'obligez à faire, en vous suivant, plus de politique que je n'en ai jamais fait ; mais j'y suis forcé, j'en appelle à vous-même.

III

Quelle est la situation? — Et je le demande d'abord :

A qui, à quel homme de bonne foi persuadera-t-on qu'il ait pu se faire en Italie quelque chose contre la volonté de la France ? Ces Piémontais, qui n'étaient rien avant Magenta et Solferino, malgré tout le bruit qu'ils font de la nationalité italienne et de leur armée ; ils ne sont évidemment rien que par le sang des Français. A qui fera-t-on croire qu'ils aient été un seul jour libres de désobéir à la France? Interrogez le bon sens des masses, con-

(1) En même temps qu'il tenait ce langage, le Gouvernement témoignait, par ses actes, sa résolution de ne pas se laisser mettre en suspicion devant le pays.

Dans un *communiqué* à *l'Ami de la Religion*, du 19 juin 1859, ce n'était pas seulement la personne, c'était l'*autorité politique du Saint-Père, relevée par nous il y a dix ans*, que le Gouvernement déclarait être *sous la garde respectueuse de nos armes*.

Quelques jours après, le 3 juillet, le *Siècle* imprimait en tête de ses colonnes cet autre *communiqué*, non moins significatif :

« Le journal le *Siècle*, en attaquant aujourd'hui la Papauté *dans son pouvoir politique*, confond la noble cause de l'indépendance italienne avec celle de la Révolution.

« Le Gouvernement de l'Empereur doit protester contre cette confusion, qui est de nature à exciter les mauvaises passions, *à troubler les consciences* et à *tromper* l'opinion publique sur les *principes* de la politique française.

« Le respect et *la protection* de la Papauté font partie du programme que l'Empereur est allé faire prévaloir en Italie...

« Les journaux qui cherchent à *fausser* ce caractère d'une glorieuse guerre, manquent à ce qu'il y a de plus obligatoire dans le sentiment national.

« L'*Indépendance politique* et la souveraineté spirituelle, unies dans la Papauté, la rendent doublement respectable, et condamnent moralement des attaques contre lesquelles le Gouvernement aurait pu invoquer la répression légale ; mais il a préféré les livrer à la justice de l'opinion. »

Enfin, dernier et expressif témoignage, l'*Union de l'Ouest*, d'Angers, recevait, le 3 novembre suivant, un avertissement au sujet d'un article qui avait paru au Gouvernement, *rendre suspectes les intentions solennellement exprimées de l'Empereur envers le Saint-Père*.

sultez un de nos soldats, entrez dans la chaumière d'un paysan, posez à qui vous voudrez cette simple question : Les malheurs du Pape seraient-ils possibles, si la France ne le voulait pas? Aucun homme raisonnable ne voudra l'avouer. On en est donc réduit à se dire que si l'épée de la France est forte, au contraire sa politique est faible, qu'ayant droit à des égards, elle a souffert des dédains, et laissé abreuver d'outrages son auguste protégé.

Non, nul ne doute de la toute-puissance de la France et du Gouvernement de l'Empereur, mais c'est à condition que sa politique demeure au niveau de son épée.

Hélas ! le Gouvernement n'a que trop senti lui-même la force de ces apparences, et c'est pour les combattre qu'on a cru nécessaire d'imaginer les explications dont vous avez, vous, Monsieur le Directeur de la Presse, demandé la permission d'être l'interprète ; en voici le résumé fidèle :

« La France a été attirée en Italie malgré elle, par les circonstances. Elle y est entrée pleine de sollicitude pour les droits du Saint-Père. Elle a offert à l'Autriche de neutraliser son territoire. L'Autriche a eu le tort de se retirer, de livrer les populations à elles-mêmes, et elles se sont insurgées. C'est alors que l'Empereur a supplié le Pape de faire des réformes et des sacrifices, puis il lui a proposé le Vicariat du Roi de Sardaigne dans les Romagnes ; le Pape n'a rien accepté. Les Piémontais ont envahi le territoire pontifical, le Gouvernement de l'Empereur a blâmé cette violence, il a retiré son Ambassadeur de Turin, il a doublé la garnison de Rome, mais il n'a pas pu faire que le Pape, faute d'avoir concédé à propos les réformes nécessaires, n'éprouvât le même sort que le Grand Duc de Toscane, le Duc de Modène, le Roi de Naples, etc. »

Si j'ajoute quelques insinuations amères et des amplifications superflues, voilà, Monsieur le Vicomte, tout votre écrit.

Ce n'est pas à moi, Monsieur, à défendre les Autrichiens ; ce n'est ni mon rôle, ni mon goût. Mais il m'est bien permis de regarder la carte et de faire observer, certain qu'aucun militaire ne me démentira, que, lorsque nous touchions à Vérone, il leur était fort difficile de rester à Bologne et à Ferrare. Il m'est bien permis de rappeler aussi que le Prince Napoléon, commandant le 5e corps d'armée, a déclaré, dans un rapport inséré au *Moniteur*, que ses manœuvres et son approche avaient forcé les Autrichiens à se retirer.

Aussi je m'étonne de vous entendre accuser Pie IX d'avoir

Digitized by Google

été abandonné par tout le monde, même par les Autrichiens.

Quoi qu'il en soit, c'est de notre entrée en Italie que datent les premiers malheurs du Pape. Est-il vrai qu'il aurait pu les réparer, et conjurer ceux qui les ont suivis, en accordant alors des réformes ?

Mais, de bonne foi, à qui M. de la Guéronnière fera-t-il croire que le saint et vertueux Pape, assis en ce moment sur la Chaire de saint Pierre, soit un ennemi de toute réforme ? 1847 n'est pas si éloigné de nous. Ce que les hommes politiques libéraux de toute l'Europe reprochèrent alors à Pie IX (et ce que je me garde de lui reprocher), ce n'est point de ne pas avoir accordé assez de réformes, c'est, dans l'immense bon vouloir de son âme sincère, d'avoir peut-être dépassé la mesure. On le jugea bien aux résultats. Il avait osé fonder deux Chambres Parlementaires auprès du Vatican, et c'est sur le seuil de l'une d'elles que son ministre fut égorgé. Quoi ! est-il surprenant qu'après cet horrible remercîment, il ait réfléchi? Est-il surprenant qu'il ait fait ce qu'ont fait tous les Souverains de l'Europe, ce qu'a fait la France, reculant après 1848 bien en deçà des institutions qu'elle avait eu la fantaisie de répudier, reculant et réfléchissant si longtemps, que, le 24 novembre dernier seulement, l'Empereur a osé rendre au pays une faible partie de ses anciennes institutions ?

Trois mois ne se sont pas écoulés depuis que nous avons reçu cette liberté si modeste, et vous vous indignez, Monsieur le Vicomte, que le pape n'ait pas un Luxembourg et un Palais Bourbon, retentissant du bruit des délibérations de son peuple ! Vous vous étonnez qu'il n'ait pas ajouté, à toutes les améliorations financières qui font du budget de ses États un des mieux contrôlés de l'Europe, aux améliorations administratives et judiciaires déjà réalisées, de nouvelles concessions politiques ; et à quelle heure, dans quel moment ? Au moment où l'insurrection, soudoyée par la politique Piémontaise, venait de lui ravir une province.

Je m'adresse à la loyauté de l'Empereur : Si une insurrection eût éclaté à Nantes, à Lyon ou à Strasbourg, eût-il choisi ce moment pour accorder le décret du 24 novembre? Vous-même, Monsieur le Vicomte, auriez-vous demandé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur la permission de le lui conseiller?

Et cependant, Monsieur, dites-vous vrai, quand vous affirmez que le Souverain-Pontife a refusé des réformes?

Voici la réponse :

A la date du 5 novembre 1859, M. le comte Walewski écrit à

tous nos agents diplomatiques, au moment du traité de Zurich :

« *Déjà* le Gouvernement de l'Empereur *a l'assurance* que le Saint-Père n'attend qu'un moment opportun pour faire connaître les réformes dont il est *décidé* à doter ses Etats... » Et parmi ces réformes, le Ministre nomme « une administration généralement « laïque, la gestion des finances, la justice, et tout cela au « moyen d'une assemblée élective. »

Le traité de Zurich lui-même, dans son article 20, constate irréfragablement les mêmes faits. Cet article parle de l'adoption, pour les Etats de l'Eglise, « d'un système approprié aux besoins des populations, et *conforme aux généreuses intentions* DÉJA MANIFESTÉES *du Souverain-Pontife.* »

Quatre mois avant, c'est-à-dire dès le commencement de juillet 1859, le Saint-Père avait manifesté les mêmes dispositions.

« Le lendemain de la journée de Villafranca, le comte Walewski dit à lord Cowley que *le Pape s'était spontanément déclaré prêt* à suivre les avis que pourrait lui donner la France,

« Au mois de septembre, le duc de Gramont a communiqué un plan complet de réformes. Il lui fut répondu « *que S. S.* « *était prête à les accepter*, pouvu qu'il lui fût donné l'assurance « qu'en les accordant elle conserverait les États appartenant à « l'Église. »

Qui nous donne ces renseignements? Une source peu suspecte, le recueil des pièces diplomatiques communiquées par le cabinet anglais à la Chambre des Communes.

« Le Saint-Père, dites-vous, mettait à la concession des ré- « formes une condition inacceptable. »

Le Gouvernement lui-même va vous répondre :

« Qu'un Gouvernement, à qui on conseille de modifier cer- « taines institutions, se conforme à ces conseils, A LA CONDITION « QUE SON INTÉGRITÉ LUI SERA GARANTIE, CELA SE COMPREND. »

Voilà ce que déclarait M. le Président du Conseil d'État, le 12 avril 1860.

Ainsi le Pape n'a pas refusé les réformes.

Mais sincèrement, je vous prie de me le dire, croyez-vous que des réformes auraient rien calmé?

Quel a été le premier souverain renversé? le Grand-Duc de Toscane. Or, l'Europe le sait, nul Gouvernement n'était plus doux que le sien. Il ne lui manquait de la liberté, de la plus entière liberté, rien que les formes. Il voulut les donner à son pays. Il chargea M. le marquis de Lajatico de préparer une constitu-

tion, et quand ce Ministre alla chercher ses futurs collègues, où les trouva-t-il? en train de conspirer chez le ministre de Sardaigne, M. Buoncompagni. Quelques jours après, la Toscane n'existait plus.

Est-ce que le Roi de Naples a été sauvé par la constitution qu'il accorda? Quel usage en fit-on? On annonça qu'on ne s'en servirait que pour réunir un Parlement chargé de prononcer sa déchéance. Se décida-t-il trop tard? Mais peut-on faire un crime à un souverain de vingt-deux ans, étourdi par le premier bruit qui frappe ses oreilles, le bruit d'une insurrection, d'avoir un instant hésité avant de s'immortaliser par une héroïque défense?

Les réformes? Il s'agit bien de réformes et de peuples heureux! On cherche des couronnes et des peuples en révolte, pour changer ces couronnes de tête, pour les placer sur le front, de qui? il me sera bien permis de dire que ce n'est pas d'un génie hors ligne comme Napoléon Ier, naturellement élevé au-dessus des autres hommes, et de soldat devenant Roi.

Non, c'est d'un Prince qui n'a pour lui que sa descendance, sa Maison, et qui ne craignant pas d'abattre et de dépouiller ses pareils, son neveu, une veuve, un enfant, un vieillard, s'est fait le complaisant des démagogues, pour devenir conquérant.

Des réformes, c'était bien ce qu'ils voulaient! Ils voulaient Rome et l'Italie entière. Qui peut en douter aujourd'hui?

Pour le Piémont et ses complices, les réformes n'ont jamais été qu'un prétexte.

Ne les avons-nous pas entendus le déclarer impudemment, dans *le National*, dès 1849;

« Quoi que fasse le Pape Pie IX, on n'acceptera les libertés « qu'il donnera QUE POUR LE RENVERSER. » Et ils ont tenu parole.

Avez-vous oublié qu'au Congrès de Paris, dans ce fameux protocole qu'un journal piémontais appelait *l'étincelle d'un irrésistible incendie* (1); que M. de Lamartine nomme si bien *une déclaration de guerre sous une signature de paix*; la *pierre d'attente du chaos européen*; la *fin du droit public en Europe*, M. de Cavour proclamait l'impossibilité radicale des réformes dans le Gouvernement pontifical, et le dénonçait comme *un scandale et un péril pour l'Europe*; allant, lui, M. de Cavour, jusqu'à accuser la loyauté du pieux Pontife, et ajoutant: « S'il accorde des réformes, ce ne sera

(1) *Il Risorgimento*, journal de M. de Cavour.

« qu'*en apparence*, et pour les rendre illusoires dans la pra-
« tique. »

On a beaucoup dit que Pie IX aurait bien pu sacrifier une province, puisque Pie VI l'a fait. Combien la situation n'est-elle pas différente! Le Pape Pie VI, la Chrétienté me pardonnera de prendre ici le langage d'un citoyen français, le Pape Pie VI commit la faute de déclarer la guerre à la France. Ayant couru les chances de la guerre, il en subit les conséquences.

Le général Bonaparte lui demanda une province, il la céda. Mais ce n'était qu'une province. A Pie IX, qui n'a pas fait la guerre, on a demandé une province, au nom d'un principe qui menaçait tout le reste de son Pouvoir. Le Piémont a réclamé tout : bientôt après, la fameuse brochure *le Pape et le Congrès*, dont M. le Directeur de la Librairie connaît probablement l'auteur, et dont lord John Russell a dit (24 décembre 1860) qu'*elle a fait perdre au Pape plus de la moitié de ses Etats*, la brochure a proposé que le Pouvoir temporel fût réduit à Rome et à un jardin. Dans la transaction offerte au Pape sur les Romagnes, il y avait donc un sous-entendu. Jamais le Pape n'a été placé en face de la proposition, faite de bonne foi, de sacrifier une province, une seule, pour garder le reste. En voulez-vous la preuve? Regardez aux résultats. Le Piémont n'a cessé de demander Rome, Rome, entendez-le bien, et non pas seulement les Romagnes.

Ah! je ne m'étonne point qu'un journal, que je ne nomme pas, qui marche aujourd'hui à la tête de cette politique, et qu'on voit, Monsieur, aux premiers rangs de ceux qui applaudissent votre brochure, se soit écrié, après l'occupation des Romagnes : « Ce n'est là que la première étape; » puis, regardant Rome : « La seconde mènera plus loin. » Et un autre : « C'est un premier pas, mais un grand pas! »

Depuis ce temps, tout a marché à souhait : toutes les étapes ont été faites, et il ne reste plus qu'un pas à franchir.

Non, il n'y a eu qu'un homme de franc dans tout cela, c'est Garibaldi. Lui, du moins, a parlé clair :

« Il faut extirper de l'Italie le chancre de la Papauté... Il faut « exterminer ces robes noires (1). »

(1) Lettre aux étudiants de l'Université de Pavie.

IMPERIAL LIBRARY

« C'est à Rome, c'est *du haut du Quirinal* qu'il faut proclamer « le royaume italien, etc., etc. (1). »

Et ce n'est qu'à la suite de Garibaldi, qu'au Parlement de Turin, on a fait, enfin, courageusement, à la tribune, le serment *de ne pas s'arrêter en si beau chemin* (2). Ce n'est qu'après avoir versé impunément le sang français à Castelfidardo, que M. de Cavour a pu, enfin, s'écrier à la tribune : « Nous voulons pour capitale la Ville éternelle, et nous y serons dans six mois (3) ! » Et déjà, dans cette fameuse séance où il fit juge le Parlement entre Garibaldi et lui, arrivé dès lors au but, ou peu s'en faut, M. de Cavour n'avait pas hésité à dire le mot : « *Ces mémorables* « *événements ont été* la CONSÉQUENCE NÉCESSAIRE *de notre poli-* « *tique*, — non pas depuis six mois, mais — DEPUIS DOUZE « ANS (4) ! »

Et c'est après tout cela, Monsieur, que vous osez bien nous dire, en accusant le Pape, qu'il n'y avait là qu'une question de réformes, et qu'il n'a pas manqué autre chose au Pape pour se gagner les sympathies ! Et parmi tous ces Italiens malades de la peste révolutionnaire, c'est le Pape qui est le grand coupable, c'est lui qu'il faut immoler !

Il est vrai, le Gouvernement de l'Empereur a proposé le système du *Vicariat* de Victor-Emmanuel. Je pourrais vous demander, Monsieur, si vous conseilleriez à l'Empereur M. le Prince de Joinville pour vicaire de l'Algérie. Mais à quoi bon? Dans le *Livre jaune*, dont votre écrit est le commentaire, je lis une dépêche par laquelle M. de Cavour repousse ce système. Le proposer au Pape, lorsque l'Italie n'en voulait pas, n'était qu'une amère dérision.

Ici se place un projet, qui nous est révélé pour la première fois, le projet d'une garantie des puissances catholiques. Ce projet paraît plus raisonnable; cependant la réponse du Pape, que vous appelez *curieuse*, me semble plus raisonnable encore. Elle se borne à ceci :

« Comment pouvez-vous me garantir une partie, quand votre garantie ne m'a pas empêché de perdre l'autre? Que valent ces garanties, en face d'un adversaire assuré de l'impunité, s'il les viole?

(1) Proclamation au peuple de Palerme.

(2) Séance du 13 avril 1860, rapport de M. Ferruco sur le décret touchant l'annexion des provinces de l'Italie centrale.

(3) Séance du 11 octobre 1860.

(4) Les *Débats*, 5 octobre 1860

Digitized by Google

Je veux bien des réformes, mais des réformes libres. Je veux bien d'une ressource, si elle peut se rattacher à quelqu'ombre d'un droit; je ne veux pas d'une pension qui serait une charité précaire. Je veux bien une armée, mais je préfère la former moi-même; je veux des défenseurs, non des gardiens : des Italiens et des Catholiques volontaires, non des étrangers en garnison. Je consens à être protégé, mais je préfère essayer d'être indépendant. »

Si c'etait là une illusion, convenez-en, elle était noble. Un emprunt, une armée, des réformes libres, en un mot, un gouvernement de droit commun, se suffisant à lui-même, voilà ce qu'a souhaité le Pape, voilà ce qu'il a tenté, avant de recevoir l'aumône et les garnisons des puissances.

Il a échoué, dites-vous. Nullement : il a réussi à réunir des fonds, à se donner un des premiers généraux de l'Europe, tout ce qu'il fallait pour permettre à la France de se retirer bientôt, sans laisser place à une révolution intérieure.

C'est là particulièrement où vous voyez, Monsieur, le triomphe de l'esprit de parti.

Vous avez des paroles de dédain contre nos Bretons, parce qu'ils sont d'un pays où l'attachement à la vieille monarchie a duré avec la foi. On a fait à Rome, dites-vous, un petit Coblentz. Est-ce bien sérieux ? Je vous défie de prouver qu'on ait rien tenté contre la France ; je connais des légitimistes qui ont été blessés, au contraire, du mauvais accueil qui leur a été fait, tant le gouvernement romain était préoccupé du soin d'éviter tout ce qui pouvait mêler les réminiscences intempestives de la politique au noble élan de la religion. Mais enfin, il y avait des légitimistes, cela est vrai, dans l'armée du Pape ; comment s'en étonner ? N'est-il pas plus surprenant de les voir, comme vous le dites, *signalés par la vigilance éclairée d'un duc de Gramont* (p. 44) ?

Vous dites que ce nom ajoute à la valeur du document ; vous avez raison.

Vous avez encore des paroles dures pour le général de La Moricière, qui « n'était pas sous nos aigles dans nos luttes héroïques d'Italie et de Crimée (p. 46). » Il n'y était pas, Monsieur, parce qu'il était à Bruxelles ; exilé par qui ? et pourquoi ? Vous m'obligez à vous le rappeler. Vous l'appelez *un homme politique séparé du Gouvernement de son pays* (p. 47) ; il serait plus exact de dire : un homme de guerre séparé de son pays par le Gouvernement. Au fond de votre conscience, je suis persuadé, Monsieur, que

vous honorez le général La Moricière d'avoir fait ce qu'il a fait, et pour moi je remercierai toujours l'Empereur de l'y avoir autorisé.

Le Pape, en s'efforçant d'avoir des troupes et des ressources, a tâché de rentrer dans ce que vous appelez vous-même ailleurs, *les conditions ordinaires des pouvoirs humains, auxquelles il est soumis* (p. 23). En appelant de préférence un général et des volontaires de notre pays, il nous rendait hommage. La politique et la fierté nationales auraient eu à se réjouir, si le Pape, n'étant plus défendu par la France, l'eût été toujours par des Français.

En résumé, Monsieur le Conseiller d'État, je ne comprends pas votre insistance sur les réformes. A moins que vous ne vouliez grossièrement attiser des préjugés vulgaires, il est évident que le Pape Pie IX aime les réformes, qu'aucune ne l'aurait sauvé, qu'on se moquait de ces réformes, qu'on en voulait à son pouvoir, et que, sous ces prétendus arrangements pour le sacrifice d'une province, s'est toujours caché le plan arrêté de tout prendre ; que dès lors, ayant des raisons de ne plus se fier à d'autres protecteurs qu'à Dieu et à lui-même, il a bien fait de chercher à se suffire, et qu'il y aurait réussi peut-être, sans l'invasion inqualifiable des Piémontais, sur laquelle vous passez bien vite, Monsieur, mais dont c'est pour moi un devoir de parler.

IV

« L'invasion des provinces du Pape, dites-vous (p. 51), était « dans les vues du Piémont, une attaque ouverte à la réaction « dont le siége était à Rome..... »

Ici, vous vous trompez complétement, et bien étrangement, Monsieur. Dans sa dépêche du 18 octobre 1860, insérée au Livre jaune (p. 162), Son Exc. le Ministre des affaires étrangères, M. Thouvenel, écrit à tous les agents diplomatiques de la France, que « *Sa Majesté a daigné l'autoriser à dire exactement ce qui s'est passé* à Chambéry entre lui et les envoyés du Roi Victor-Emmanuel, M. Farini et le général Cialdini..., »

« ..... Garibaldi allait poursuivre librement sa course à travers « les États romains, et, *cette dernière étape une fois franchie*, il « deviendrait totalement impossible de prévenir une attaque « contre la Venétie. Le cabinet de Turin ne voyait plus qu'un « moyen de conjurer une pareille éventualité : c'était, aussitôt « que l'approche de Garibaldi aurait provoqué des troubles « dans les Marches et l'Ombrie, d'y rentrer pour y rétablir « l'ordre, SANS TOUCHER A L'AUTORITÉ DU PAPE, de livrer, s'il le « fallait, bataille *à la Révolution sur le territoire napolitain*, puis de « déférer immédiatement à un Congrès le soin de fixer les des- « tinées de l'Italie..... »

Voilà, Monsieur, la version *officielle*, fort différente de la vôtre.

Mais ! quoi, je vous le demande en toute bonne foi, la France, qui a tant d'intérêt à maintenir à Rome le Chef de sa Religion, la France, qui a tant fait pour l'y replacer, et qui l'y garde encore, la France s'est laissée persuader qu'un général Garibaldi, le même qu'elle chassa de Rome, qu'un chef de bandes insurgées, allait tomber sur Rome, et *franchir cette étape*, où nous sommes, Monsieur, où flotte notre drapeau, où sont rangés nos soldats ! Devant cette crainte, ells abaisse son épée, elle autorise Cialdini, et il passe la frontière ! Dites-le-moi, Monsieur le Vicomte, je vous en prie, dites-le-moi, avez-vous donc cru que Garibaldi fût un géant, et qu'il n'eût qu'un pas à faire et qu'un coup à frapper pour prendre Rome malgré la France, et passer le Mincio malgré l'Autriche ?

Pardonnez-le moi, je suis obligé de descendre à un mot qui n'est ni épiscopal, ni politique, à un mot familier et dur, parce qu'il n'y a que ce mot qui rende ma pensée : nous avons été dupés !

Oui, dupés et trompés deux fois : trompés sur la force de Garibaldi, trompés sur les intentions du Piémont ; voyez le résultat, voyez les faits.

Garibaldi ne pouvait pas même passer le Garigliano ; si les Piémontais n'avaient pas pris à revers l'armée du Roi, si l'ambassadeur de Sardaigne n'avait pas lancé des bataillons de bersaglieri à son secours, Garibaldi était perdu, rejeté dans les Calabres, peut-être bientôt traité comme un pirate, violateur du droit des gens.

Ce n'est pas tout : Au lieu de livrer bataille à la Révolution sur le territoire napolitain, les Piémontais écrasaient les défenseurs du Pape sur son propre territoire, et jetaient leurs bataillons, de-

puis longtemps accumulés, sur une poignée de Français, d'Italiens, de Belges et d'Irlandais.

Vous parlez bien légèrement, Monsieur le Vicomte, de cette journée héroïque, où le sang français a rougi la terre d'Italie, versé par la main de nos alliés. Je ne redirai point cette lamentable histoire. Savez-vous cependant le grand service que nous a rendu cette bataille? Non-seulement elle a montré une fois de plus ce que vaut le sang français; mais elle a surtout rendu aux entreprises du Piémont leur vrai caractère. Oui, depuis Castelfidardo, depuis Ancône jusqu'à Gaëte, ce qu'on décorait du nom de *mouvement national* a repris son vrai nom; c'est la conquête, l'invasion; faites le compte des bombes et celui des suffrages: le Piémont a plus lancé de bombes qu'il n'a recueilli de voix.

Bornons-nous en ce moment à répéter que l'invasion des Piémontais a consommé les malheurs du Pape, et, vous le voyez, elle a été due à une grande illusion de notre part : nous avons cru que Cialdini allait défendre le Pape, et que Garibaldi allait nous attaquer dans Rome et puis tomber sur Venise.

Mais savez-vous ici mon plus grand étonnement, Monsieur? C'est que vous, qui prenez un si généreux plaisir à nous exposer les dépêches de M. de Gramont, et à accuser le Pape et les catholiques, vous n'ayez pas un mot d'indignation pour les horreurs de l'invasion piémontaise. Je dis: les horreurs; je n'ai pas d'autre mot pour exprimer froidement ma pensée.

En effet, qu'avons-nous vu?

Des sommations faites au Saint-Père pour désarmer ses défenseurs, au moment même où les envahisseurs appelaient tous ses peuples aux armes;

Cette lâche aggression, sans déclaration de guerre, ces *ultimatum* présentés après l'invasion des territoires;

Cette transformation du droit le plus simple d'un Souverain, qui se défend, en insulte au sentiment national;

Ces prétextes de troupes étrangères, quand on a soi-même des légions hongroises, anglaises et polonaises sous ses drapeaux; ces reproches d'émeutes qu'on a excitées, et de répressions qu'on a provoquées;

Ces proclamations, mêlant aux plus grossiers outrages des ordres d'extermination;

Ces mots de *misérables*, de *sicaires*, avides d'*or* et de *pillage*, jetés à des volontaires français;

Un roi et son premier ministre parlant des *hordes papales commandées par ce La Moricière ;*

Cette attaque, par surprise, d'une petite armée, par une armée dix fois plus nombreuse ;

Ces bulletins de victoire où Cialdini ose écrire : « On assassi-
« nait mes soldats à coups de poignard, les blessés donnaient
« des coups de stylet à ceux qui les secouraient » ;

Ce vainqueur qui se vante d'avoir fait *fuir La Moricière ;*

Ces insultes aux prisonniers français, traînés à travers les villes italiennes ;

Ces douze heures de bombardement, au mépris de toutes les lois de la guerre et de l'honneur, d'une place qui capitule, et que ne protége pas le drapeau parlementaire ;

Cet envahissement en pleine paix d'un royaume allié ; ces embarquements en plein jour dans les ports du Piémont, ces enrôlements publics dans toutes ses villes ;

Cette comédie diplomatique d'un ministre qui, tant que le succès est douteux, nie effrontément sa complicité ;

Ce débarquement de Garibaldi protégé par des vaisseaux anglais ;

Cette fusillade des prisonniers de Milazzo, pour donner « un salutaire exemple » ;

Cette proclamation de la loi agraire, ce partage des biens communaux « *aux combattants et aux victimes de l'ancienne tyrannie* ; »

Les 1,500 forçats de Castellamare mis en liberté, *sur leur parole d'honneur ;*

Ce décret, non encore rapporté, qui proclame *sacrée* la mémoire de l'assassin Agésilas Milano ;

Toutes ces *atrocités*, enfin, comme on dit même au parlement anglais, et ce hideux spectacle d'anarchie et de déprédation ;

Dans les Etats napolitains, ce jeune Roi, qui tend vainement, au Piémont, une main loyale ;

Qui demande, aux Rois de l'Europe dont seul il soutient l'honneur, des secours, et n'en reçoit que de vains conseils, et puis je ne sais quels grands cordons ;

Qui proclame l'amnistie, les institutions les plus généreuses, arbore le drapeau italien ; mais voit la trahison piémontaise partout autour de lui : dans la flotte, dans l'armée, dans le ministère qu'on lui a désigné, et jusque dans sa famille ;

Un oncle qui l'accuse devant l'Italie ;

Un général *Nunziante*, qui passe à l'ennemi et sollicite ses soldats à la défection;

Un *Liborio Romano*, cette rare figure de traître, qui accepte, de François II, le ministére de l'Intérieur, pour y organiser toute trahison; qui proclame François II, « son auguste maître, » et bientôt après, fait des adresses au « très-invincible Garibaldi, rédempteur de l'Italie, » mérite, et reçoit de la main de Garibal d l'épée d'honneur qui lui convenait, ce même portefeuille qu'il tenait de François II;

Puis ce secours donné par l'artillerie piémontaise à l'invincible Garibaldi, battu sur le Volturne.

Et au moment où, désabusé de sa confiance, et rendu à son courage, le jeune Roi de Naples va résolument combattre les troupes de la révolution : le Roi piémontais lui-même, sans déclaration de guerre, et tandis que les ministres respectifs étaient encore accrédités auprès des deux cours, venant en aide à Garibaldi; le mensonge de la complicité tacite faisant place enfin à l'audace de la confraternité des armes; le droit public ne protégeant plus rien;

Puis, cette entrevue du révolutionnaire et du Roi, qui lui tend la main et lui dit : « Merci ! » lui qui, au jour du péril, l'a désavoué devant l'Europe; lui, fils de ce Charles-Albert, qui refusa la couronne de Sicile qu'on lui offrait indûment;

Puis, cette entrée à Naples, côte à côte, dans la même voiture, du hardi forban, en blouse, avec le roi;

Puis, toute cette votation, avec les trois urnes, sous la terreur des baïonnettes et du stylet;

L'état de siége dans les provinces, afin de bien constater l'unanimité des suffrages;

Tout mouvement contre le mouvement piémontais puni de mort;

Le cri de : Vive François II, puni de mort;

Des soldats de François II, uniquement pour avoir été fidéles à leur roi, punis de mort;

Les colonnes piémontaises lancées en tous sens dans le pays, pour y porter la terreur et la mort;

D'effroyables ordres du jour;

Cialdini, ordonnant de *fusiller sans merci les paysans*, parce qu'il sont fidèles à leur prince, au Pape, à leur religion, à leur pays;

Pinelli, plus sauvage encore : « Il faut, dit-il, *écraser le vampire*

« *sacerdotal*... Soyez inexorables comme le destin... Contre de « tels ennemis la pitié est un crime...; »

En conséquence, d'effroyables fusillades.

Des prêtres, des magistrats, emprisonnés et fusillés;

Avec les fusillades, les bombardements;

Après le bombardement d'Ancône, le bombardement de Capoue; après le bombardement de Capoue, le bombardement de Gaëte, un des plus effroyables dont l'histoire des siéges fasse mention; les bombes s'attaquant spécialement aux maisons, aux églises, aux hôpitaux;

Les officiers de l'ancienne marine napolitaine traduits devant les conseils de guerre piémontais, parce que chez eux un dernier reste d'honneur se refuse à bombarder leur Roi et leur jeune Reine;

La trahison mettant fin à ces horreurs, et à une défense héroïque, par l'explosion des poudrières;

Voilà, Monsieur, quelque chose des atrocités qui ont passé sous nos yeux; et je n'ai pas tout dit, je ne puis tout dire.

Et vous, Monsieur, si sévère envers le Pape et ses défenseurs, vous n'avez pas un mot sur tout cela!

Souffrez pourtant que je vous le demande:

Est-ce par tout cela que le Piémont, bien autrement rebelle que le Pape à nos conseils, a racheté ses mépris pour notre parole?

Lui devions-nous donc tant d'impunité?

Un homme, qui a quelques droits à l'admiration de M. de la Guéronnière, M. de Lamartine, s'écriait récemment avec une éloquence sortie du fond de sa raison et de sa conscience émues:

« Devions-nous donc au Piémont le sacrifice de tout ce qui a constitué jusqu'ici, parmi les sociétés civilisées, ce qu'on appelle *le droit public*, le droit des gens, le respect des traités, la sainteté des limites, la légitimité des possessions traditionnelles, l'inviolabilité des peuples avec lesquels on n'est pas en guerre? Lui devions-nous le droit exceptionnel d'invasion dans toutes les provinces neutres et dans toutes les capitales où un caprice ambitieux le porte, au nom d'une prétendue nationalité que le Piémont invoque pour lui en la foulant aux pieds chez les autres?

« Devions-nous au Piémont le débordement, sans déclaration

de guerre et sans titre, de ses baïonnettes dans toutes les principautés à sa convenance dans l'Italie septentrionale ?

« Devions-nous au Piémont l'invasion inopinée, par cent mille Piémontais, dans ces États du Pape avec lequel le Piémont n'était pas en guerre, et pendant que nos propres troupes, par leur présence à Rome, semblaient devoir garantir au moins l'inviolabilité de fait des territoires? Le drapeau français fut-il jamais affronté avec une telle irrévérence, je ne dirai pas par des ennemis, mais par des alliés intimes, à qui nous venions de rendre des services aussi éclatants que Magenta et Solferino?

« Devions-nous au Piémont les débarquements scandaleux d'une armée piémontaise en Sicile pendant que ses ambassadeurs assuraient le roi de Naples de son respect pour ses États, et que les ambassadeurs de Naples portaient à Turin une constitution fraternelle en gage de paix et d'alliance ?

« Devions-nous enfin au Roi de Piémont le droit impuni d'aller, à la tête d'une armée royale, poursuivre, assiéger, bombarder dans son dernier asile, à Gaëte, un jeune roi à qui sa jeunesse, innocente du despotisme de son père, n'avait pas même permis de commettre des fautes qui motivent l'animadversion d'un ennemi ou le jugement d'un peuple? Ce droit des boulets et des bombes sur la tête des rois, des femmes, des enfants, des jeunes princesses d'une maison royale avec laquelle on n'est pas en guerre, est-il devenu le droit des rois contre les rois de la même famille? Est-ce là la fraternité des trônes pour un prince qui veut universaliser la monarchie ?

« Non, nous ne devions rien de tout cela au Roi de Piémont, lors même que, pour légitimer ses énormités monarchiques, il se servirait du beau prétexte de la liberté à porter aux peuples.....

« Et quelle diplomatie, excepté la diplomatie anglaise, peut contraindre la France à ratifier de telles audaces contre le droit des peuples?... »

V

Telle est, Monsieur, la triste histoire des douleurs du Pape et des événements de l'Italie. Nous sommes entrés dans ce pays pour en chasser l'Autriche, nous y avons laissé l'esprit de révolution prendre son essor ; il a renversé aussi bien les Souverains

Digitized by Google

qui ont fait des concessions que ceux qui n'en ont pas fait, voulant non pas que les Souverains se réforment, mais qu'ils se retirent; afin d'élever sur la ruine de leurs maisons, la Maison de Savoie, qui lui a servi d'instrument.

Vouliez-vous, répondez-vous sans cesse, vouliez-vous que la France se fît l'ennemie de l'Italie, qu'elle venait d'affranchir? Pouvait-on faire la guerre contre elle, après l'avoir faite pour elle (1)?

La réponse est facile; et d'abord un rapprochement me frappe. Pourquoi la France est-elle entrée en Italie? parce que l'Autriche, qui ne nous avait rien promis, avait envahi le territoire du Piémont, notre allié. Quand le Piémont a envahi, après nous avoir promis le contraire, le territoire du Pape, dont nous étions plus que l'allié, pourquoi nous sommes-nous montrés moins sensibles?

Mais la guerre était inutile; nous pensons mieux de l'ascendant du gouvernement que vous, Monsieur. Une parole ferme et nette aurait suffi. Nul n'en doute, nul n'en peut douter.

Pour légitimer son invasion, le général Cialdini n'a-t-il pas été obligé de dire qu'il était autorisé, et par quoi? par notre parole. Qui donc arrête en ce moment Garibaldi et l'empêche de se jeter sur Venise? Notre parole. Le Gouvernement de l'Empereur a déclaré qu'il se brouillerait avec le Piémont, s'il attaquait l'Autriche. Le Piémont se l'est tenu pour dit et s'est arrêté. Est-ce que Cialdini était moins difficile à retenir que l'impétueux Garibaldi?

Cette parole, il fallait qu'elle fût dite. Une autre a été prononcée. Il ne faut pas être un profond politique; le bon sens d'un homme pratique, la conscience d'un pasteur suffisent, pour qu'on s'explique sans peine le mot qui est tout le secret de l'audace tranquille du Piémont.

Nous lui avons assuré l'impunité par le mot *non-intervention*. C'était empêcher les honnêtes gens de toute l'Europe de s'opposer aux entreprises du Piémont, c'était lui dire à l'oreille : Quoique vous fassiez, je vous blâmerai peut-être, mais on ne vous empêchera pas! — Au moins eût-il été juste, en proclamant au lendemain de Villafranca la non-intervention, de l'imposer à tout le monde.

(1) Pour le dire en passant, est-ce que le général Cialdini, à Chambéry, n'avait pas déclaré qu'il allait livrer bataille à Garibaldi? que l'Italie allait combattre l'Italie? Il était moins scrupuleux.

Digitized by Google

Mais nous avons eu, pour le Piémont, une complaisance particulière.

Vous accusez, Monsieur, la Cour de Rome d'une obstination invincible. Permettez, si le cardinal Antonelli vous semble un entêté, M. de Cavour ne l'est pas moins. Il y a deux entêtés en Italie, et non pas un. Rome refuse vos conseils, Turin ne les refuse pas moins. Vous lui avez conseillé de ne pas prendre les Romagnes, il les a prises ; la Toscane, il l'a occupée ; les Marches et l'Ombrie, il les a envahies ; le Royaume de Naples, il le possède.

Pour nous, j'en conviens, nous n'avons pas été entêtés. Nous avons protesté, puis cédé, puis protesté, puis cédé encore.

Ainsi, à mesure que le pouvoir pontifical diminue, le rôle de la France a diminué ; on protégeait tout le droit, puis une partie du droit, puis une moindre partie, puis enfin seulement la personne du Pape, et de degré en degré, notre garantie n'est plus qu'une garde, notre armée n'est plus qu'une escorte.

A chacun de ces degrés, le Pape a résisté, oui, mais l'Empereur a cédé. Chaque coup porté sur les droits de l'un portait sur les promesses de l'autre. Savez-vous ce qui rend plus saillant cet entêtement de Rome que vous vous plaisez à faire ressortir, Monsieur? C'est le contraste avec la condescendance de la France. L'un, le pouvoir faible, ne cède pas, l'autre, le pouvoir fort, cède toujours. A qui? Le demandez-vous? au Piémont, qui ne cède jamais ; à l'Angleterre, qui ne cède jamais ; à la Révolution, qui ne cède jamais.

La complaisance du Gouvernement pour le Piémont et pour la révolution italienne, son erreur sur Garibaldi : voilà les deux causes, les deux causes véritables de tout ce qui est arrivé en Italie, et de tout ce qu'a souffert le Pape.

Telles sont les causes, et, maintenant, quels sont les fruits?

Le Chef de notre religion humilié, dénoncé, accablé d'épreuves, et à la veille de plus cruelles encore ; l'angoisse, le trouble dans toutes les consciences, le Clergé, vous le dites vous-même, détaché malgré lui du Gouvernement, et ne sachant comment accorder les promesses avec les actes, la tristesse dans le cœur des honnêtes gens, les applaudissements venant d'auxiliaires qui n'ont pas l'habitude de fonder les dynasties, toute la chrétienté en alarmes.

En second lieu, si les événements aboutissent à autre chose qu'à un échafaudage éphémère, les Italiens devenus unitaires,

se tournant vers l'Angleterre, dont tous les conseils ont été suivis pendant que les nôtres étaient rejetés, et y cherchant leurs alliés et leurs inspirateurs. Quoi ! vous comptez sur leur reconnaissance ; mais ils sont déjà ingrats ! C'est un axiome de la politique et du barreau, qu'on n'a de procès qu'avec ses voisins et ses obligés. On exige la reconnaissance, on rencontre la susceptibilité, et les querelles s'enflamment. Voilà à quoi nous expose l'unité italienne, mère très-prochaine et très-menaçante de l'unité allemande.

Au surplus, je m'abstiens d'examiner les conséquences politiques; ce n'est pas mon rôle.

Tout n'est pas dit encore. La France qui a certainement plus aimé le Piémont que le Pape, peut encore défendre le Pape. Le veut-elle ?

Dites-nous-le, Monsieur ; déchirez le voile qui couvre vos dernières paroles, soulevez ce mystère inconvenant, sortez de ces phrases enveloppées et de cette équivoque peu digne de vous.

Quoi ? « l'Italie et la Papauté temporelle n'ont pas encore trouvé leurs conditions d'équilibre, » dites-vous.

Ou bien ces mots, Monsieur, n'ont pas de sens, ou bien ils laissent supposer je ne sais quelle combinaison qu'on sait impossible.

Il ne s'agit plus, comme le proposait la brochure *Le Pape et le Congrès*, de laisser au Saint-Père Rome et un jardin. Le Piémont exige Rome pour son Parlement ; et Victor-Emmanuel pour sa demeure. Il ne restera donc au Pape que son jardin et sa maison. En d'autres termes, le Pouvoir temporel sera aboli, le Pape et les Cardinaux recevront un traitement, et un hôtel. Vous ne posez point, Monsieur, cette conséquence, tout le monde la tire pour vous en vous lisant.

Monsieur le Vicomte, vous savez l'histoire. Charlemagne n'a pas voulu que le Pape fût son aumônier, le Pape n'a pas voulu être l'aumônier du grand Napoléon, et vous croyez qu'un Pape voudra devenir l'aumônier de Victor-Emmanuel !

Ce pouvoir que la France a fait, que la France a rétabli, que les siècles ont respecté, Siége indépendant du Pontife du genre humain, que Paris ne voudrait pas céder à Vienne, ni Vienne à Madrid, ni Madrid à Munich, vous proposez d'en faire une prébende piémontaise !

Puis, parce que nous considérons ce Pouvoir, que vous voulez abolir, comme essentiel à l'indépendance de notre foi, vous nous

accusez de mêler le temporel au spirituel ! Nous sommes des hommes de parti, la Cour de Rome est menée et obstinée ! Vous lui conseillez l'impossible, puis vous l'accusez de repousser vos conseils. Soyez, Monsieur, sincère et logique. Allez jusqu'au bout de vos raisonnements. On peut avoir deux politiques, on ne peut pas avoir deux conclusions. Or, vous en avez deux. Décidez-vous.

Si vous voulez le maintien de la Souveraineté pontificale, conseillez nettement au Gouvernement de l'Empereur de défendre au Piémont d'y toucher.

Si l'abolition de ce Pouvoir antique est votre conclusion ; si dans ces tristes temps, où la morale publique reçoit parfois chez nous de si cruelles atteintes, le plus auguste représentant de la foi et de la moralité chrétienne doit être sacrifié, dites-le; si c'est votre opinion, soutenez-la. Mais, au moment où votre écrit peut mettre le comble aux malheurs immérités du Pape, au moment où il peut encourager la France à abandonner le Pouvoir temporel du Saint-Siége, et décider le Piémont à y porter la main, ah ! du moins ne lui prêtez pas des paroles pour insulter sa victime !

Agréez, etc.

† FÉLIX, *Évêque d'Orléans.*

Paris. — Imprimerie de W. REMQUET, GOUPY et Cᵉ rue Garancière, 5.

Digitized by Google

Digitized by Google